



# Accompagner le retour à l'emploi

Le rôle des ressources humaines et de l'encadrement

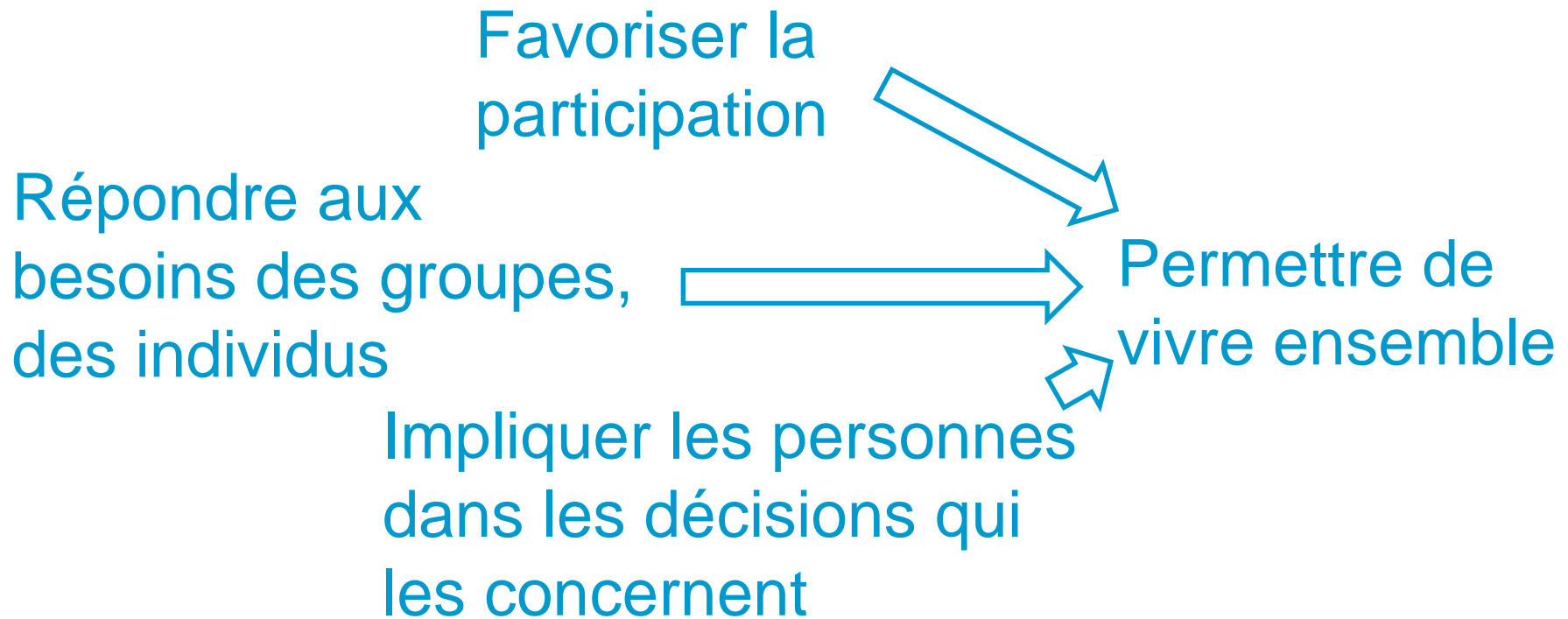
## Les intervenants

- **Laurence VELOSO, Brigitte MORAN**  
Direction des ressources humaines, Territoire 12  
Grand Orly-Val de Bièvre-Seine amont
- **Bénédicte TENNESON**  
Ergonome, Fédération des Aveugles et Amblyopes  
de France
- **Pascal SEURON**  
Ergonome, Service Handicap, CIG de la petite  
couronne

# L'accompagnement : Quel cadre ?

- **Obligation de l'employeur en matière de santé et de sécurité**
  - Article L.4121.1 du Code du travail
  - Obligation qui s'applique de manière générale aux personnels encadrants
- **La loi de 11 février 2005**
  - Maintien dans l'emploi
  - Compensation du handicap qui vise à « neutraliser » un désavantage ou une situation de handicap par une technique de compensation. Elle consiste à « rendre accessible » par des techniques palliatives.

# L'accompagnement : dans quel but ?



# L'accompagnement : des questions

Adapter / repenser  
l'organisation ?

Répartir le  
travail ?

Répondre aux  
besoins des groupes,  
des individus

Compenser ?

S'occuper de ?

Accueillir ?

Favoriser la  
participation

Informier ?  
Former ?

Accompagner :  
jusqu'ou ?

Vie privée / vie  
professionnelle ?

Coopérer ?  
Négocier ?  
Partager ?

Bienveillance ?

Permettre de  
vivre ensemble

Collectifs  
de travail ?

Carrière ?

# Processus de ré-accueil à l'EPT 12 Secteur Val de Bièvre

- **Laurence VELOSO, Brigitte MORAN**  
Direction des ressources humaines,  
Territoire 12 Grand Orly-Val de Bièvre-  
Seine amont

# Les processus d'accompagnement, regards d'un ergonome externe

- **Bénédicte TENNESON**  
Ergonome, Fédération des Aveugles et  
Amblyopes de France

